

Conséquences de la Loi Pacte – Contexte économique

La CRCC de Toulouse dévoile la troisième édition du baromètre des Petites Entreprises

La CRCC vient de dévoiler les résultats de son baromètre annuel. Lancé en 2021, il a pour objectif d'analyser la réaction des dirigeants de petites entreprises face au relèvement des seuils introduits par la Loi Pacte en 2019. Aujourd'hui ce dernier, qui s'appuie sur les déclarations annuelles d'activité des commissaires aux comptes pour la clôture des comptes 2021, ainsi que sur une enquête menée auprès des professionnels au cours du mois de février 2023, étend son périmètre d'analyse à l'ensemble des mandats. Le document vise également à informer sur l'état actuel des entreprises françaises.

Contexte économique : un accompagnement nécessaire pour répondre au besoin de confiance des parties prenantes

Crise économique, inflation, pénuries de matières premières, urgence climatique et environnementale... Les entreprises sont aujourd'hui confrontées à de nombreux défis. Dans ce contexte économique particulièrement complexe, les attentes et les besoins de confiance de leurs parties prenantes s'accroissent. Afin de maintenir un climat serein, les sociétés doivent plus que jamais faire preuve de transparence.

Dans cet environnement délicat à appréhender, les commissaires aux comptes tiennent un rôle essentiel. Le baromètre 2023 témoigne de cet état de vigilance accrue, notamment au sein des petites entreprises de la région. En effet, malgré un recul progressif du commissariat aux comptes depuis l'adoption de la loi Pacte, les PE¹ ont confié 214 (sur un total de 338) nouveaux mandats aux commissaires aux comptes membres de la CRCC de Toulouse. Difficulté d'accès aux crédits bancaires, parties prenantes et donneurs d'ordre de plus en plus exigeants, augmentation des cyberattaques... Le risque de fragilisation de la sécurité économique des petites entreprises est un point d'alerte pour les commissaires aux comptes. Le besoin de confiance des parties prenantes dépasse la seule information financière.

Impact de la loi PACTE : des missions de plus en plus diversifiées

Confrontées à de nouveaux défis tels que la lutte contre les cyberattaques, les attentes de performances environnementales ou encore la défiance des banques face à l'accord de crédits bancaires, les petites entreprises font plus souvent appel aux auditeurs légaux pour des missions qui dépassent la simple certification des comptes. Les nouveaux besoins de confiance relèvent d'une demande d'informations plus ciblées ou spécifiques à des domaines autres que celui de l'information financière. En témoigne l'augmentation et la diversification des missions d'attestations et de diagnostics demandées aux commissaires aux comptes. À cet égard, 14% des PE ont eu recours à d'autres missions que celle de certification en 2021 en Occitanie.

¹ PE : Petites Entreprises ne dépassant pas 2 des 3 seuils suivants : 4 M€ de total bilan, 8 M€ de chiffre d'affaires, 50 salariés

Ces nouvelles missions qui ne concernent plus seulement des informations financières constituent un enjeu important pour les commissaires aux comptes, en particulier la RSE. L'adoption de la directive CSRD fin 2022 accélère le mouvement de la transition écologique et s'appuie sur les auditeurs légaux. Pour répondre à cette attente sociétale, les professionnels en Occitanie se sont déjà engagés dans leur formation aux enjeux RSE.

Malgré le recul observé, à la clôture 2021, parmi les 3978 mandats confiés à la profession par des entreprises sous les seuils, 214 concernent des nouvelles nominations. Parmi eux, 16 % concernent des entreprises qui font de nouveau appel à un commissaire aux comptes après y avoir renoncé à la suite du relèvement des seuils introduit par la loi PACTE.

A propos de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse :

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse (CRCC) est l'instance représentative des Commissaires aux comptes de la région. La CRCC de Toulouse couvre les départements du ressort de la Cour d'Appel de Toulouse : Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne. Elle regroupe 388 professionnels et 219 sociétés de commissariat aux comptes qui interviennent dans plus de 7300 entités. Dotée de la personnalité morale, elle est administrée par un Conseil Régional composé de 12 élu(e)s.

Son rôle principal est la défense, la promotion et le respect des règles dans l'exercice du commissariat aux comptes. Elle est au service des professionnels, les accompagne et les guide dans leur exercice quotidien. La Compagnie Régionale veille également au respect des règles déontologiques, légales et réglementaires qui régissent la profession ainsi qu'aux diverses obligations professionnelles qui incombent à ses membres.

En relais de la Compagnie Nationale (CNCC), elle entretient des liens directs et réguliers avec les professionnels, les pouvoirs publics, les régulateurs.

